

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

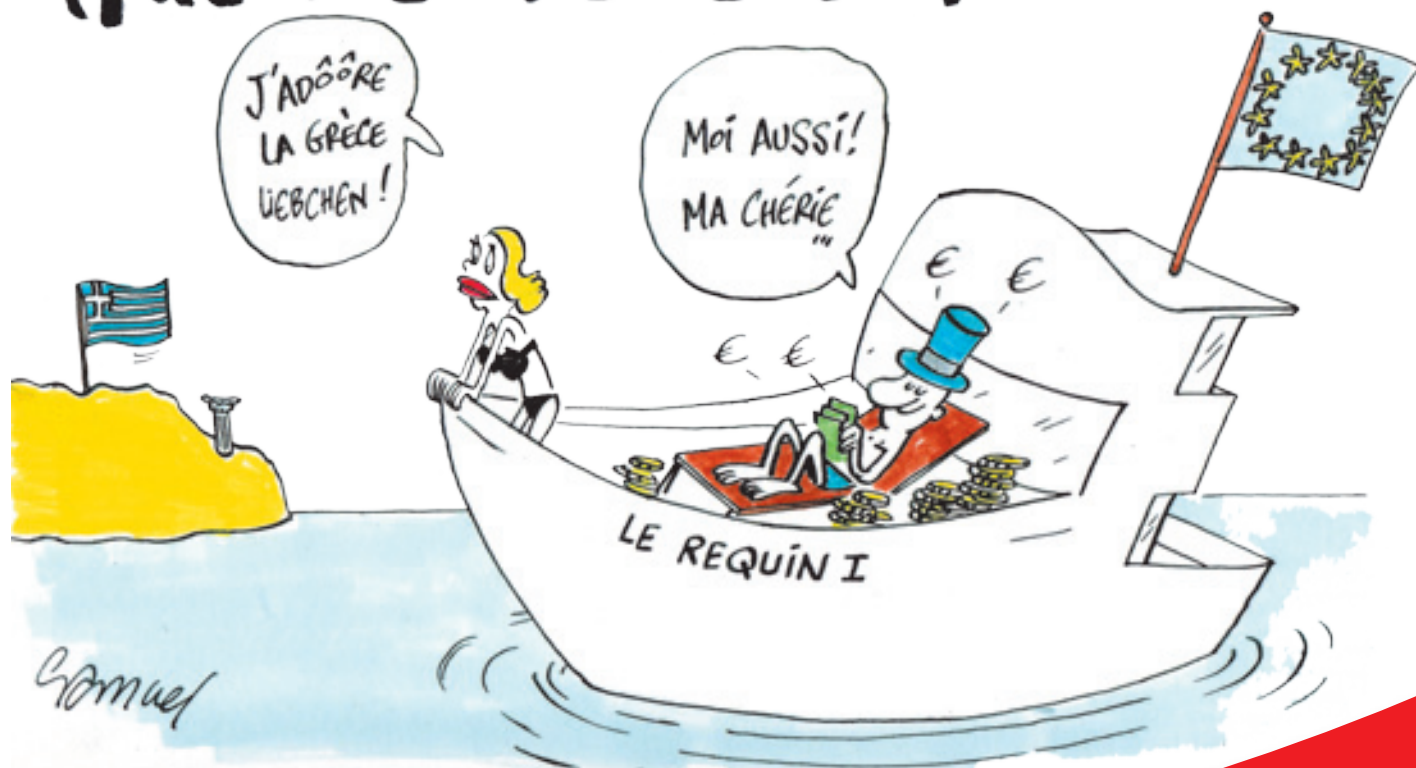
BELGIQUE - BELGIE

P.P. - P.B.

B386

AMiO

## GRÈCE : L'EUROPE EN FAILLITE DE SOLIDARITÉS



AVRIL 2010



### ÉDITO

Le vrai changement ?  
Redistribuer  
les richesses ! P. 3



### ANALYSE

La réduction  
collective du temps  
de travail P. 7



### AMiO

Un pilote  
dans  
l'avion...? P. 9

## Régularisations fiscales

Entre juillet 2006 et octobre 2009, les opérations de régularisation fiscale ont permis de récolter 100,6 millions d'euros, selon les données du ministre des Finances. Rappelons que le professeur Michel Maus de la VUB et la Banque nationale de Belgique estiment la fraude fiscale à 30 milliards d'euros !

## 2<sup>ème</sup> Journée mondiale de la justice sociale

En marquant la 2<sup>ème</sup> Journée mondiale de la justice sociale (le 20 février), la CSI a demandé l'abandon de l'actuel modèle néolibéral de mondialisation économique. « *La justice sociale doit s'entendre avant tout comme une justice distributive* » a dit Guy Ryder, secrétaire général de la CSI. « *La crise globale aura, au moins, servi à mettre en relief les failles importantes de l'actuel modèle basé sur une accumulation effrénée de capitaux à travers des transactions à haut risque et non régulées.* »

## Flexicuriser l'intérim

Une discussion anime actuellement le Conseil national du Travail : la transposition de la directive européenne sur le travail intérimaire. Elle réclame en substance la levée des restrictions à l'utilisation de l'intérim. Federgon, la fédération patronale du secteur, demande donc la levée des limitations ou des interdictions encore en vigueur dans certaines commissions paritaires du privé ainsi que dans le secteur public. La FGTB s'y oppose !

## Carrefour doit des millions au fisc belge

Carrefour doit au fisc belge 84,6 millions d'euros, les services financiers internes du groupe de distribution ayant reçu un avantage fiscal que la Commission européenne considère depuis novembre 2007 comme une aide d'État illégale.

# DÉLINQUANTS ENCADRÉS



## Services publics indispensables

L'émission de la FGTB wallonne consacrée aux services publics est désormais disponible sur DVD (10 €) et peut être consultée sur leur site Internet ([www.fgtb-wallonne.be](http://www.fgtb-wallonne.be)). Cette émission de la série *Regards* a

pour objectif de réhabiliter avec force l'État social, redistributeur et régulateur et de réaffirmer que les services publics sont indispensables pour que chaque citoyen puisse mener une vie digne.

## DANS NOS RÉGIONALES

### Hainaut occidental

#### Amicale des Pensionnés

À dater du 1<sup>er</sup> avril 2010, les permanences « Pensionnés » se tiendront tous les mardis de 14h à 16h. Toute question aura sa réponse. Si nécessaire, elle sera transmise et traitée par un technicien du secteur concerné.

### Mons

#### Nouvelle adresse mail

Attention l'adresse mail change. Vous pouvez dorénavant envoyer vos courriels à l'adresse : [mons.borinage@cgsp.be](mailto:mons.borinage@cgsp.be)

### Namur

#### Festivités du 1<sup>er</sup> mai

**10h30** : Accueil – café

**11h** : Meeting avec Anne Demelette, présidente IW/FGTB, Secrétaire générale FGTB ; Michel Meyer, Secrétaire général du secteur « Poste » de la CGSP ; Guy Fays, Secrétaire régional interprofessionnel FGTB.

**12h** : Apéritif musical, suivi d'un barbecue géant (\*)

**14h-19h** : ambiance musicale et nombreuses animations

(\*) Réservations obligatoires avant le 27 avril 2010 par versement sur le compte n°636-3827404-08 (12 €/adulte – 6 €/enfant), communication : « animation 1<sup>er</sup> mai 2010 »

ou à : Maison syndicale André Genot : 41, rue de l'Armée Grouchy - 5000 Namur. Tél. : 081 729 111 – fax : 081 739 131. Mail : [maryse.dussart@cgsp.be](mailto:maryse.dussart@cgsp.be)



# Le vrai changement ?

## Redistribuer les richesses !

« À politiques inchangées », la Banque nationale prévoit, cette année, une forte augmentation du chômage.  
 « À politiques inchangées », les finances publiques vont encore se détériorer, prévient le Conseil supérieur des finances.  
 Et, toujours « à politiques inchangées », les États membres de l'UE seront incapables de faire face au vieillissement démographique, assure la Commission européenne.

De tels propos alarmistes n'ont d'autre objectif que de nous faire accepter, sans broncher, de nouvelles remises en cause de nos droits sociaux : démantèlement accru des services publics et de la sécurité sociale, accroissement de la flexibilité du travail, suppression de l'indexation automatique des salaires, etc. Or, c'est précisément la politique menée depuis la fin des années septante. Une politique qui nous a menés tout droit à la grave crise que nous subissons aujourd'hui.

*Voilà pourquoi, plutôt que de céder à la panique, il nous appartient de rappeler que le système capitaliste a fait faillite et qu'il est temps de changer les choses.*

### Un véritable plan syndical de relance

La CGSP wallonne estime qu'il est plus que jamais nécessaire qu'un véritable plan syndical de relance voie le jour. Un plan qui soit autre chose qu'un catalogue de bonnes intentions et de demi-mesures. Un plan dont l'objectif, clairement avoué et revendiqué, sera d'assurer, enfin, une redistribution égalitaire des richesses produites. S'il y a une organisation capable de porter ce projet, c'est bien notre FGTB.

Aujourd'hui, une part croissante de la richesse produite est utilisée par des entreprises privées pour spéculer. Or, les ressources qui sont déviées vers cette activité parasitaire ne peuvent pas être consacrées au développement de nos outils de solidarité. À l'inverse, investir dans les services publics ou la sécurité sociale, c'est s'attaquer de front à la financiarisation de l'économie.

C'est une des raisons pour lesquelles les revendications de gauche, réellement de gauche, sont sans cesse discréditées par une pensée tellement dominante qu'elle en arrive à se rêver « unique ».

Seule une organisation syndicale de contre-pouvoir comme la nôtre est en mesure de porter efficacement un projet de changement aussi ambitieux.

*Voilà pourquoi nous n'aurons de cesse de construire le rapport de force nécessaire afin de jeter les bases d'une autre organisation de la société, plus juste et plus sociale. C'est non seulement possible mais également indispensable !*



Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW  
 Alain Lambert, Vice-président de la CGSP  
 Laurent Pirnay, Secrétaire général adjoint de l'IRW

## Grèce

## L'Europe en faillite de solidarités

**La débâcle des finances publiques grecques illustre les failles du système politique et économique européen : la solidarité européenne a des limites financières !**

Avril 2009 : la Commission européenne ouvre un dossier contre l'ampleur des déficits publics de certains États membres, dont la Grèce. Dans la foulée, Eurostat publie le comparatif européen de déficit et dette publics pour 2008 et exprime de « *grandes incertitudes sur les chiffres notifiés par les autorités statistiques grecques* ». Novembre 2009 : la Commission reconnaît les efforts de plusieurs pays (France, Irlande, Espagne, Royaume-Uni) pour corriger leur déficit mais dénonce les atermoiements grecs et recommande au Conseil des ministres de l'UE de faire pression sur le gouvernement grec. Mars 2010 : La zone euro s'accorde sur un mécanisme de soutien minimaliste et conditionné (prêts bilatéraux, en dernier recours, au taux d'intérêt du marché, décision à l'unanimité).

### L'opprobre jeté sur la Grèce

La machine est lancée... La Grèce est pointée du doigt, coupable de mettre en danger la stabilité de la zone euro et condamnée sans autre forme de procès. L'Allemagne, en premier, pointe un doigt accusateur sur les paresseux Grecs et leur fallacieux gouvernement... Et pourtant ! Le gouvernement socialiste de Georges Papandréou - qui n'est au pouvoir que depuis octobre 2009 - a eu le courage de révéler un fait connu des autorités européennes et des États

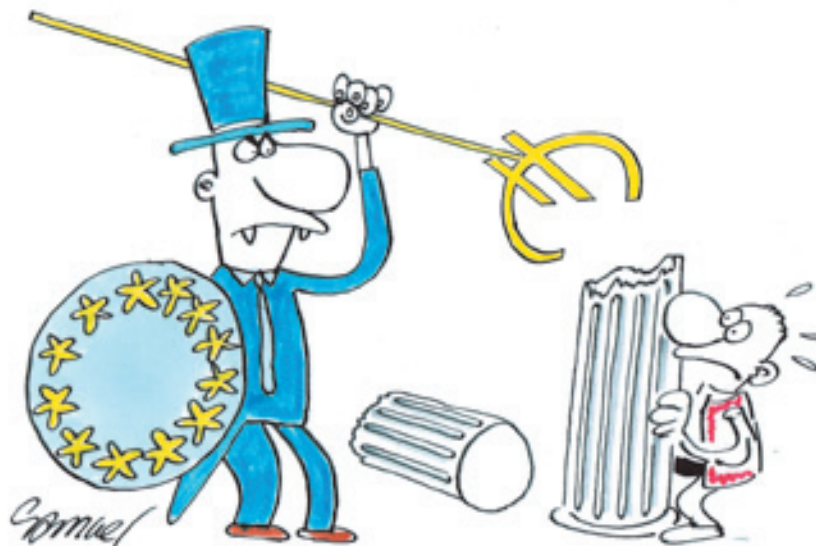
membres de la zone Euro : le déficit et la dette publics sont bien supérieurs aux chiffres publiés officiellement par le précédent gouvernement, de droite, au pouvoir depuis 2004. Le déficit n'atteint pas 3,7 % du PIB en 2009 comme le gouvernement Karamanlis le prétendait, mais 12,7 % ! Quant à la dette publique, elle atteint 113 % du PIB (125 % prévus pour 2010). Mais, bizarrement, ce n'est que depuis fin 2009 que les autorités européennes s'emballent officiellement et médiatiquement sur la falsification des statistiques grecques...

### Les finances grecques attaquées par la spéculation internationale

La spéculation sur le remboursement de la dette grecque joue à fond, pariant sur un effet domino : après la Grèce, le Portugal ou l'Espagne... Et, à terme l'éclatement de la zone Euro. L'enjeu

n'est pas idéologique mais basement financier : empocher le maximum de bénéfices en spéculant sur la chute d'une monnaie par défaut de paiement. En effet, selon le *Wall Street Journal*, les dirigeants de fonds spéculatifs (hedge funds) majeurs se sont discrètement accordés pour parier sur la baisse de l'euro, visant la parité par rapport au dollar. Leur poids énorme sur les échanges internationaux expliquerait en grande partie le recul de la monnaie européenne. La banque d'affaires américaine *Goldman Sachs* est citée comme instigatrice de cette spéculation financière alors même que cette banque conseille le gouvernement grec dans le placement de sa dette et l'a aidé à en dissimuler une partie en 2002. Outre les obligations d'État, les spéculateurs se ruent sur les produits dérivés tels que les CDS (ou « *credit default swap* »), ces contrats d'assurance censés prémunir

## TRAGÉDIE GRECQUE



l'acheteur d'un emprunt d'État contre le risque de non-remboursement. Le but : tenter de les revendre plus chers ensuite en pariant sur une hausse de leur valeur... Et plus le risque de défaut est élevé, plus l'assurance coûte cher. Voilà l'engrenage qui plombe la situation budgétaire grecque. Il est entretenu par certaines déclarations politiques et par l'absence d'un soutien plein, clair et entier à Athènes de ses partenaires de la zone Euro. Le gouvernement espagnol, lui aussi soumis aux attaques spéculatives, a dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas, en désignant les spéculateurs financiers internationaux comme responsables des attaques contre l'euro.

### Une solidarité européenne en faillite

Le cas grec souligne la difficulté, pour la zone euro, de trouver des réponses lorsque l'un de ses membres, lourdement endetté, fait face à une crise de confiance. Paradoxalement, l'UE peut aider les pays qui ne sont pas membres de la zone euro ou d'un pays tiers (avec l'assistance macro-financière). Mais elle ne dispose pas des instruments suffisants si la crise touche l'un des membres de l'Eurogroupe, en raison de la clause de « no bail-out », prévue par le traité de Maastricht. Or, la Grèce a besoin d'un soutien plus déterminé de ses partenaires européens pour regagner une crédibilité auprès des marchés financiers et faire cesser cette spéculation financière. De fait, l'entente européenne n'est plus solidaire dans la crise économique...

### L'austérité, un leitmotiv européen

Pour répondre aux exigences européennes d'économies supplémentaires et réduire le déficit public de 4 points à 8,7 % du PIB cette année, le gouvernement grec a fait voter début mars les « mesures d'urgence pour faire face à la crise financière » en procédure parlementaire d'urgence et alors que le pays était quasiment paralysé par une

grève générale. Ce plan d'austérité prévoit des coupes salariales pour les fonctionnaires, le gel des retraites des secteurs privé et public ainsi qu'une hausse de deux points de la TVA à 21 %. Il comprend aussi – on en parle moins – des réductions importantes, voire des coupes drastiques dans le programme d'investissements publics et les dépenses d'éducation.

La Grèce est un laboratoire de réformes d'austérité dans l'UE : profiter de la crise financière de 2008, puis des rappels à l'ordre européens contre les déficits excessifs, ensuite des attaques contre l'euro pour imposer les réformes qui font mal. On y prend le pouls de la population pour engranger de nouvelles réformes ailleurs. Après la Grèce, le Portugal, l'Irlande, l'Espagne, etc., l'austérité est-elle programmée en France ? Sommé par Bruxelles de réduire la dette et le déficit, Nicolas Sarkozy promet de ne pas augmenter les impôts. Ne reste donc qu'une solution : contracter les dépenses publiques. Autrement dit, un plan de rigueur.

Cette dégradation des finances publiques est pourtant en grande partie la conséquence des plans de relance et soutiens aux banques que les États ont mis en œuvre pour répondre à la crise financière, pour socialiser les pertes privées.

Nous payerons donc leur crise une fois, deux fois, trois fois... et on n'est pas prêts de s'arrêter de compter ! ■

#### En savoir plus :

- Le Monde diplomatique, Dossier « Gouvernements sous la coupe des banques », mars 2010.
- Frédéric Lordon, « Au-delà de la Grèce : déficits, dettes et monnaie », <http://blog.mondediplo.net/2010-02-17-Au-dela-de-la-Grece-deficits-dettes-et-monnaie>, 17 février 2010.
- Entretien avec Liêm Hoang Ngoc, « Faire autrement pour sauver la Grèce », <http://www.unmondedavance.eu/Faire-autrement-pour-sauver-la>, 11 février 2010.

## Déficit, dette : les finances publiques expliquées

### Déficit (public) excessif

Un déficit public est le solde négatif entre les recettes (impôts, taxes, etc.) et les engagements financiers (sécurité sociale, investissement dans les infrastructures, dans la défense, plans de relance économique etc.). En droit européen, une procédure pour déficit excessif vise, via des recommandations précises, à mettre la pression sur les États fautifs pour qu'ils ramènent leurs déficits dans la limite maximale tolérée par l'Union européenne. Elle peut aller jusqu'à l'adoption de sanctions contre les pays concernés dans les cas les plus graves.

### Dettes publiques

Pour financer les dépenses qui excèdent leurs revenus, les États recourent à l'émission d'emprunts obligataires, c'est-à-dire aux marchés, où divers investisseurs achètent ces titres de créance. On peut mesurer la confiance qu'inspire un État en observant le niveau du taux d'intérêt auquel celui-ci peut emprunter de l'argent. Ce taux est fixé sur le marché des obligations étatiques qui sont des titres de dettes publiques. S'agissant d'emprunts, l'État se doit non seulement de rembourser à échéance, mais aussi de payer chaque année des intérêts, dont le niveau dépend des marchés obligataires, et qui sont autant de charges supplémentaires.

### Clause de « no bail-out »

Elle interdit de prendre en charge les engagements financiers d'un État membre.



# « Les systèmes sociaux sont en péril »

## Entretien avec Georges Sideris

**Si aucun instrument de régulation des marchés n'est mis en place, la crise grecque frappera toute l'Union européenne.**



*Vous êtes historien et spécialiste du monde byzantin, connaisseur de la société grecque. Comment l'opprobre jeté en pâture aujourd'hui sur la Grèce (corruption, maquillage des comptes, ...) est-il ressenti ? Les Grecs se sentent-ils lâchés par l'Europe ?*

Ils le prennent très mal ! Pour deux raisons. La première est subjective : les Grecs estiment ces accusations excessives et ils le vivent d'autant plus mal que cela s'accompagne de relents racistes et de stéréotypes éculés sur les Méditerranéens et les gens du Sud en général. À cet égard, la presse allemande est la plus féroce. La seconde est d'ordre objectif : la Grèce est un pays industrialisé, carrefour géostratégique entre les Balkans et le Moyen Orient. Les Grecs sont des gens responsables et sont bien conscients que d'importantes réformes sont à mener, notamment fiscales. Mais veut-on bien se rendre compte que, pour la première fois en Europe, un pays sou-

verain est mis sous tutelle ! Oui, les Grecs sont scandalisés par l'abandon de leur pays à la spéculation internationale.

*Votre analyse fait frémir car elle soulève la question d'une stratégie spéculative dirigée contre un État.*

Tout à fait ! Il s'agit bien d'une stratégie concertée des fonds spéculatifs. Ces derniers ont bien vu que la Grèce n'était pas soutenue par l'Europe et ont compris comment en tirer d'immenses bénéfices en spéculant à la fois sur les obligations de la dette grecque et en prêtant à des taux démesurés l'argent dont la Grèce a besoin pour ses politiques publiques. Le fait de mettre des gouvernements de gauche (en Grèce, en Espagne, au Portugal) dans l'obligation de mener des politiques sévères d'austérité qui vont à l'encontre des intérêts des travailleurs et des citoyens n'est bien sûr pas étranger à cette stratégie.

*À cet égard, à travers la Grèce, c'est l'ensemble des ressources sociales des États membres qui sont attaquées. La Belgique, avec son importante dette publique, vous semble-t-elle visée aussi ?*

Tous les pays sont visés ! Dès lors que l'idéologie libérale ne donne pas aux États et aux institutions européennes les moyens nécessaires de mener des politiques de régulation de la finance, aucun pays n'est à l'abri de la cupidité des marchés. Les systèmes sociaux sont en péril car ils représentent une manne qui échappe largement à l'accumulation capitaliste. En empêchant les États d'accomplir correctement leur rôle redistributeur,

c'est la précarité généralisée qui s'installera.

*Que voyez-vous comme solutions ?*

Les solutions ne peuvent être que politiques ! On voit bien que la totale indépendance de la Banque centrale européenne, exigée par l'Allemagne, est une réelle aberration qui contribue à la déstabilisation du système. Sans se doter de mécanismes régulateurs des marchés, la monnaie unique n'a aucune chance de résister, d'autant qu'il n'existe toujours pas en Europe d'harmonisation fiscale ou des mécanismes politiques clairs qui fixeraient une stratégie commune de sortie de crise. Je plaide pour l'instauration d'un Fonds monétaire européen qui fasse jouer des synergies de soutien et de solidarité et qui démontrerait la cohérence et la cohésion de l'Europe sur lesquelles toutes les tentatives de spéculation se casseraient les dents.

Il appartient à tous les peuples de faire jouer la démocratie et d'exiger de nos gouvernements respectifs l'instauration de telles politiques.

En ce sens, la mobilisation des syndicats et le soutien aux camarades en lutte en Grèce, en Espagne, au Portugal aujourd'hui, sont essentiels à cette prise de conscience. ■

Maitre de conférences à l'Université Paris 4 Sorbonne, Georges Sideris est l'auteur de l'article paru dans « Le Monde » du 1<sup>er</sup> février 2010 « La Grèce est le banc d'essai d'une attaque générale des systèmes sociaux européens ».

# Un projet solidaire : la réduction collective du temps de travail (RCTT)

*Revendiquée avec force par la CGSP wallonne lors de son dernier Congrès, la réduction collective du temps de travail, avec embauche compensatoire et maintien du salaire, est une nécessité sociale aujourd'hui qui reprend une longue tradition de luttes et une revendication historique du mouvement ouvrier.*

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, patrons et syndicats ont trouvé un accord pour que « les fruits de l'accroissement de productivité (soient) répartis de manière équitable entre l'entreprise et les travailleurs »<sup>1</sup>. Augmentations salariales et réduction progressive du temps de travail concrétisent cette répartition. Entre 1953 et 1973, le temps de travail diminue de plus de 20 %. Mais ensuite, la réduction du temps de travail se poursuit à un rythme moins élevé et la nature de cette réduction également change.



## Embauche compensatoire et maintien du salaire

En effet, l'aménagement du temps de travail, tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'inscrit dans une position défensive, souvent individuelle, du partage d'un emploi de plus en plus rare, avec, de surcroît, une culpabilité lancinante à la fois sur les travailleurs qui ont « la chance d'avoir un emploi », fut-il précaire et sur les chômeurs « qui n'ont pas su en trouver un ».

On constatera que cet aménagement du temps de travail a surtout pris la forme du temps partiel et a réduit d'autant les revenus liés au travail. L'inexistence des emplois à temps plein, la flexibilité des horaires de travail, l'insuffisance des structures d'accueil extrascolaire poussent de nombreux travailleurs, principalement

des femmes, à accepter, par défaut, le temps partiel. La RCTT promeut, au contraire, une position offensive des travailleurs pour répartir la richesse produite en faveur des salaires.

## Lutter réellement contre le chômage

Malgré les critiques dont elle a fait l'objet, l'expérience des « 35 heures », menée en France entre 1997 et 2002, a permis de créer plusieurs centaines de milliers d'emplois de qualité.

Ainsi que le fait remarquer Jean-Marie Harribey, économiste français, « à travers la RCTT se jouent simultanément trois parties essentielles. La première concerne la répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits actuels, la seconde concerne l'amélioration immédiate des conditions de vie qualitatives des salariés, et la troisième concerne l'affectation des ressources de telle sorte que l'avenir soit préservé en termes écologiques ».

## Répartition égalitaire de la croissance

La part des salaires dans la richesse produite chaque année, stabilisée autour de 64 % au début des années 1970, a plongé sous les 58 % aujourd'hui. Les fruits de la croissance sont accaparés par le seul capital. Les travailleurs doivent désormais se partager des miettes, alors que d'autres croulent sous les dividendes et autres bonus.

La RCTT constitue un moyen d'endiguer la suraccumulation des capitaux. En augmentant le salaire horaire (ce à quoi correspondent moins d'heures prestées sans perte de salaire) et en stimulant la création de postes de travail, la RCTT permet d'accroître la part des salaires dans le PIB et stimule donc la redistribution

des richesses. En outre, cela renforce le droit à l'emploi, la qualité de vie et contribue à résorber le chômage et, couplé à la défense du salaire brut, cela assure un meilleur financement de la sécurité sociale.

Pour toutes ces raisons, la CGSP wallonne continuera à revendiquer la réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire, avec embauche compensatoire et sans flexibilité imposée.

Il faut privilégier des formules telles que la diminution de 10 % du temps de travail visant, à l'échelle européenne, la norme des 32 heures. Mais il va de soi que, selon les spécificités de chaque secteur, des modalités différentes peuvent être appliquées. Pour être efficace, la réduction doit être à la hauteur de ce que les travailleurs auraient pu légitimement attendre d'une diminution continue du temps de travail depuis les années 1970. ■

<sup>1</sup> Déclaration commune des interlocuteurs sociaux sur la productivité (1959).

### En savoir plus :

Les résolutions de Congrès de la CGSP wallonne : <http://www.irw-cgsp.be/fr/documentation/congres-2008.html>

Une étude chiffrée est disponible sur le site de la FGTB de Liège : [www.fgtb-liege.be](http://www.fgtb-liege.be)

Jean-Marie Harribey, « Réduction du temps de travail toujours à refaire » voir <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/travail/rctt-a-refaire.pdf>

Michel Husson, « Réduction du temps de travail et emploi : une nouvelle évaluation », La Revue de l'IREM n°38, 2002/1 <http://hussonet.free.fr/crepi.pdf>



## Égalité dans le travail : où sont les femmes ?

*Le constat est lancinant : malgré l'évolution des mentalités et toutes les dispositions mises en œuvre, l'égalité hommes-femmes est loin d'être effective. Cette situation est au centre des réflexions menées au sein de la Commission des femmes de l'Interrégionale de Bruxelles.*

Prenons, par exemple, l'administration de la Région de Bruxelles-Capitale. Les femmes y restent sous-représentées dans les hautes fonctions ; aucune d'elle n'occupe de fonction supérieure à celle de directeur. Et ce n'est pas plus brillant au niveau du management intermédiaire puisqu'on n'y compte que 13 % de femmes. Ce déséquilibre flagrant a incité le Secrétaire d'État en charge de l'égalité des chances à déposer un projet d'ordonnance visant à améliorer l'égalité hommes-femmes au moyen d'un test de genre appliqué à toutes les décisions de l'exécutif bruxellois (gendermainstreaming<sup>1</sup>). L'idée étant de dépasser les bonnes intentions en la matière et de se doter d'un outil d'analyse et d'aide à la décision susceptibles d'engendrer une amélioration réelle.

L'exigence d'égalité est au cœur des préoccupations de la Commission des femmes de l'IRB. Instituée fin 2007, elle s'est d'abord penchée sur les structures syndicales pour constater que si en termes d'affiliés, l'Interrégionale comptait 58 % d'hommes pour 42 % de femmes en 2008, on ne retrouvait plus que 26,5 % de ces dernières parmi les délégués. C'est qu'aujourd'hui encore, il est plus difficile pour une femme de militer et ce, tout simplement, parce que les femmes assument

plus de contraintes que les hommes et qu'elles n'osent pas (ou que l'on ne leur permet pas de) briguer les mêmes fonctions que leurs homologues masculins.

En cause, le fameux plafond de verre auquel se heurtent les élans professionnels féminins et dont l'épaisseur et la transparence trompeuse sont entretenues par les stéréotypes de genre, les contraintes familiales et ménagères, le travail à temps partiel et l'inertie d'une organisation sociale dominée depuis trop longtemps par la gent masculine.

En septembre 2009 un premier séminaire consacré à la persistance des stéréotypes de genres dans le milieu scolaire aboutissait à la conclusion que les inégalités qui se font jour à l'école se reproduisent dans la société, au travail ou même dans la famille. La Commission des femmes de l'IRB entend bien les combattre, par des plans de sensibilisation et d'action où l'approche syndicale à toute sa pertinence.

Un deuxième séminaire sera initié en 2010 et se penchera sur l'individualisation du droit à la pension et aux allocations sociales.

### Toujours pas d'égalité salariale !

À l'occasion de la journée pour l'égalité salariale -Equal Pay Day- du 26 mars, la FGTB a publié une étude qui montre que l'écart salarial moyen est encore de 23,46 % en défaveur des travailleuses<sup>1</sup>. Une proportion largement sous-estimée dans l'opinion qui la situe à 2,2 % ; dix fois moins !

Pas étonnant dès lors que le travail à temps partiel concerne en majorité les femmes et que près de neuf tra-

vailleuses sur dix n'ont pas volontairement choisi ce régime, mais se le sont vu imposer soit par leurs circonstances familiales, soit par leur employeur qui ne leur laissait pas le choix. Les conséquences sont non seulement des revenus moins élevés, mais encore des droits à la pension et aux allocations de chômage réduites d'un tiers à la moitié par rapport aux hommes.

Ce constat d'inéquité justifie que la FGTB et ses centrales fassent de la question une priorité syndicale transverse.

*Jean-Pierre Knaepenbergh,  
Secrétaire général IRB-BIG*



**Devenez ambassadeur  
Equal PayDay**

[www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)

1 Selon le Conseil de l'Europe, le gendermainstreaming consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.

2 Voir étude de la FGTB sur [www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)



**Téléchargez  
sur [www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)**

## LA RÉGION WALLONNE

### Le service public de Wallonie

### Y a-t-il un pilote dans l'avion... ?

*Lettre ouverte à Monsieur Jean-Marc Nollet, Vice-président du Gouvernement wallon, Ministre wallon du développement durable et (accessoirement) de la fonction publique.*

*Monsieur le Ministre,*

*C'est en effet la question que les agents (de plus en plus nombreux) du Service Public de Wallonie se posent.*

*Car, entre les belles intentions reprises dans la Déclaration de Politique Régionale 2009-2014 (toujours pas transmise officiellement aux organisations syndicales) et la réalité, un fossé (pour ne pas dire un gouffre) se creuse chaque jour davantage.*

*Vous nous aviez promis une fonction publique wallonne motivante pour les agents; à ce jour, nous ne récoltons que des déceptions : promotions barémiques pour les contractuels, valorisation pour les statutaires des années prestées comme contractuels, prolongation des mesures transitoires pour les B1, C1 et D1 pour ne citer que les dossiers les plus importants toujours en souffrance, et c'est sans compter les 800 postes déclarés vacants et toujours non pourvus à l'heure actuelle.*

*Comment dans ce contexte garantir une fonction publique motivante quand on en demande toujours plus (faute de recrutements suffisants) à des agents qui ne récoltent que des fins de non recevoir.*

*En effet, de secteur XVI en secteur XVI, on ballade les organisations syndicales avec de vaines promesses; à chaque fois, la même litanie : «désolé, ce sera pour la réunion suivante car nous attendons toujours la réponse de l'administration».*

*La vérité, tout le monde la chuchote mais personne n'ose la dire : elle est simple Monsieur le Ministre, vous êtes dans l'impossibilité d'ordonner quoi que ce soit à une administration dont l'arrogance et la suffisance ont maintenant atteint les limites de l'insupportable.*

*Même votre cabinet en est maintenant réduit à devoir répondre aux agents qui ne voient rien venir : «désolé mais l'administration considère que le ministre a tort»... Quel aveu d'impuissance !*

*La fonction publique, si elle veut fonctionner correctement, a besoin de stabilité et de sérénité; force est de constater que le climat actuel n'est pas du tout propice à la réalisation de cet idéal.*

*Les mots sont durs, certes, mais l'exaspération est grande; les agents ont suffisamment attendu, c'est maintenant des actes qu'ils réclament.*

*Il est donc plus que temps, Monsieur le Ministre, que vous affichiez une réelle volonté de vous préoccuper du sort des fonctionnaires wallons car il n'y a malheureusement que dans les films que les avions sans pilote se posent sans encombre.*

*P. Lebrun*

## LE SPF ÉCONOMIE

## Un plan de personnel et nos soucis

*Voilà donc quelques soucis qui retiennent l'attention de la CGSP.*

En ce début d'année, ce fut le branle-bas de combat dans les couloirs et dans les services du responsable de P&O. C'est qu'il fallait impérativement présenter à la concertation le plan de personnel avant le 31 janvier ! Hélas pour elle, l'autorité n'était pas prête. Et de nous envoyer les documents ad hoc le vendredi à 17 h pour une réunion du comité le mercredi suivant. Le Statut syndical prévoyant un délai de dix jours ouvrables pour l'envoi des textes et devant l'importance du point, les organisations syndicales ont refusé de siéger au comité. Quelques appels téléphoniques après, une nouvelle date est proposée.

A la lecture de la proposition de l'autorité, nous constatons une perte significative d'emplois au sein du département. L'écart cumulé pour 2010 est de 104,58 ETP qui disparaîtront. Le total cumulé de départs pour 2011 se monte à 176,07 ETP.

Pour expliquer cela, on nous parle d'une restriction budgétaire de 1.818.000 € à laquelle il convient d'ajouter la réduction structurelle de 0,7 %. Le texte d'introduction à la concertation indique que : *Le Ministre avait imposé dans le plan de personnel de l'année précédente les normes suivantes pour le remplacement du personnel qui quitte le service : les pensionnés seront remplacés à raison de 1 sur 3 et les autres à raison de 1 sur 2. Cette approche paraît plus sévère que les normes utilisées dans les autres SPF.*

Faut oser ! Bref, devant une telle désertification de l'emploi au profit d'engagements d'Experts de haut vol dont les traitements ne sont pas comparables avec ceux des niveaux D ou

C, la CGSP n'a pu que remettre un avis négatif pour ce plan de personnel.

Autre dossier toujours pendant : le Service social. Les lecteurs attentifs se rappelleront de nos articles d'il y a quelques mois relatant les problèmes que nous rencontrions quant à la gestion des mess et cafétérias. La CGSP dénonçait le manque de moyens humains et financiers octroyés par l'autorité. Gérer de manière saine et efficace les mess et restaurants devenait de plus en plus difficile et les responsables syndicaux de l'ASBL essayaient les légitimes remarques de mécontentement des «clients».

Face à ce phénomène, souvent dénoncé en comité de secteur IV, la CGSP exigeait le retrait de la gestion du restaurant des missions de l'ASBL au profit d'un recentrement vers l'aide individuelle et collective. Rien n'y fit.

Depuis, un nouveau président f.f. du Comité de direction a pris ses fonctions dans l'attente de la nomination du nouveau président. Le dialogue semble possible avec l'autorité. Un autre aspect à épingle. La CGSP tient pour l'instant le mandat de la présidence de l'ASBL et c'est le Camarade Éric Nachtergaele qui a été élu à ce poste.

**Gros sujet de mécontentement :** le retard pris dans le remboursement des indemnités et frais kilométriques dus aux Contrôleurs économiques. De part leurs missions, ceux-ci sont amenés à se déplacer dans les entreprises avec leur véhicule personnel. A ce jour, les frais exposés depuis novembre 2009 n'ont toujours pas été versés. Devant le ras-le-bol bien compréhensible de ces agents, la CGSP a adressé un courrier au Directeur géné-

ral en charge des Contrôleurs économiques pour dénoncer cet état de fait.

Dans sa réponse datant du 1<sup>er</sup> mars, le responsable *confirme volontiers qu'il trouve également inacceptable que des agents – et ce uniquement pour des raisons administratives – doivent attendre si longtemps avant de recevoir des compensations auxquelles ils ont réglementairement droit.* Voilà qui nous reconforte !

Mais pourquoi un tel retard ? La réponse : *Il ressort de la déclaration reçue du Service d'encadrement B&CG que le retard serait principalement dû au passage au nouveau système de gestion du budget FEDCOM et au fait que les indemnités concernées seront dorénavant payées via le SCDF (SPF Finances).* Le Directeur général aurait reçu confirmation que les frais ne seraient versés qu'en même temps que les traitements du mois de mars. Cependant, notre délégation signale qu'un retard supplémentaire serait à craindre suite à une nouvelle note de service avec des nouvelles instructions d'encodage.

En attendant, les Contrôleurs vident leur portefeuille à la pompe ! Et s'ils n'utilisaient plus leur véhicule personnel ?

Enfin, d'un point de vue purement structurel au niveau de la CGSP Économie, sachez qu'un Comité technique fédéral a élu récemment son bureau : La présidence revient à Peter Vanderhaeghen (VLIG). Les deux vice-présidents sont Jean-Claude Roman (IRW) et Éric Nachtergaele (IRB).

Le Comité technique fédéral travaille et reste à la disposition des délégués et des affiliés.

P. Minet

## SPF JUSTICE

### Établissements pénitentiaires

Suite aux déclarations du Bourgmestre d'Andenne concernant le service minimum, nous avons demandé par courrier la position du PS à son Président Monsieur Elio Di Rupo.

Vous trouverez ci-dessous la réponse à notre courrier :

*Messieurs les Secrétaires fédéraux,*

*Votre courrier du 4 février 2010 m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.*

*La situation dans les prisons du pays est en effet préoccupante et nous atten-*

*ons du Ministre de la Justice, tout comme vous, que tous les efforts soient déployés pour y remédier.*

*S'agissant de la question que vous évoquez, la position du PS est claire et n'a pas varié depuis son entrée au Gouvernement : c'est dans le cadre des discussions qui occupent le Comité A quant à l'amélioration du dialogue social dans la fonction publique, que doivent se dessiner les contours d'une approche constructive et concertée.*

*Il nous revient que des avancées ont pu être enregistrées même si le dossier n'est pas finalisé.*

*Quoiqu'il en soit, c'est au niveau de la concertation sociale que doivent d'abord se situer les débats concourant, dans le même temps, à la qualité des services et au respect des droits des agents.*

*Je reste bien entendu à votre entière disposition pour toute information complémentaire.*

Nous prenons acte que le PS prône toujours en priorité le dialogue social.

*M. Jacobs*

## SPF MOBILITÉ & TRANSPORTS

### Médiations-nous

***Pour répondre aux directives européennes, les services de médiations en matière de transport prennent une nouvelle voie.***

En cette matinée du 26 février dernier, les délégations des organisations syndicales représentatives étaient conviées à siéger à un comité de négociation du Secteur VI. Un point à l'ordre du jour : les vingt premiers articles visant à la mobilité, figurant dans le projet de loi portant des dispositions diverses.

Le texte qui est actuellement en discussion au Parlement, entend régir deux nouveaux services de médiation, l'un pour les passagers de transports aériens et riverains de l'aéroport de Bruxelles-National et l'autre pour les voyageurs ferroviaires. Dans le cadre de la libération voulue par les instances européennes, il s'agit de mettre en place des services indépendants des opérateurs.

Cette mission est dévolue au SPF Mobilité & Transports. En clair, à l'heure actuelle, le service de médiation pour le transport aérien est composé de +/- 4 agents de Belgocontrol et +/- 10 agents de la SNCB pour le transport ferroviaire.

Si l'initiative semble intéressante pour les usagers que nous sommes, il n'en demeure pas moins notre souci de connaître les modalités de mise en œuvre prises par l'autorité du SPF.

Nous posons nos questions.

Quel impact budgétaire sur l'enveloppe du personnel ? Quelles ressources humaines mises à disposition pour ces nouveaux services ?

D'un point de vue budgétaire, nous apprenons qu'un transfert financier a déjà été opéré entre la SNCB et le SPF afin de couvrir les frais de fonctionnement du nouveau service.

Pour ce qui est du personnel, l'autorité engagera des agents statutaires

sur base d'un examen de recrutement SELOR.

Quant aux médiateurs, ils seront deux (FR + NL) par service et sont nommés par le Roi par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, pour un terme renouvelable de cinq ans.

Après en avoir discuté, la CGSP a signé un protocole d'accord :

*La CGSP signera un protocole d'accord concernant le projet de loi portant notamment sur les services de médiation compétant pour les services prestés par les transporteurs aériens et ferroviaires.*

*Dans le souci d'un service bien rendu aux usagers, la CGSP insiste sur l'importance des dispositions transitoires telles que reprises dans l'article 18 du projet de loi et telles qu'explicitées dans l'exposé des motifs.*

*Nous souhaitons que cette remarque figure au protocole.*

Les mesures transitoires énoncées dans l'article 18 du projet de loi sont les suivantes :

*Le Roi détermine par arrêté délibéré en Conseil des Ministres les modalités de la période transitoire.*

*Tout arrêté pris en exécution du précédent alinéa qui n'est pas confirmé par la loi dans les 24 mois qui suivent son entrée en vigueur est censé n'avoir jamais produit ses effets.*

Quant à l'exposé des motifs :

*La libéralisation du marché de trans-*

*port ferroviaire de personnes nécessite que les particuliers puissent au plus vite introduire leur plainte auprès d'un médiateur externe qui est compétent pour tous les opérateurs économiques concernés, en ce compris les gestionnaires ferroviaires.*

*Néanmoins, Il convient de préserver le principe de la continuité du service et de s'assurer du transfert du savoir-faire et de l'expertise acquise par le service existant vers la nouvelle structure issue de la loi.*

*Pour ce faire, le Ministre doit obtenir la collaboration active de la SNCB-holding, notamment pour le transfert des médiateurs et la formation de la nouvelle équipe.*

*Compte tenu de la nature du projet qui prend du temps à mettre en œuvre, il revient au Roi de déterminer les modalités de la période transitoire.*

Nous serons attentifs !

*P. Minet*

## LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

### Audition en Commission parlementaire de la Défense nationale

*Lors de l'audition du 03 mars 2010, les 4 syndicats représentatifs à la Défense sont venus commenter, devant la Commission parlementaire de la Défense, leur vision au sujet du plan de transformation du Ministre De Crem. Voici quelques extraits du texte préparé par la CGSP-Défense.*

Il avait été convenu, avec le Ministre précédent, Monsieur Flahaut, qu'en cas de fermeture de casernes, le personnel en serait avisé un an avant sa date de mutation. La mutation se ferait de préférence pendant les grandes vacances. Au départ, le Ministre De Crem s'était engagé à respecter ce timing. Et pas rien que cela....

En effet, le 04 juin 2008, en réponse à une question parlementaire des députés Vijncck, Jambon, Vandenhove, Vautmans et Lahaye-Battheu, il déclarait : «*le personnel est évidemment le facteur majeur de la décision finale concernant la réduction ou non du nombre de quartiers et les syndicats seront consultés*». Cette dernière assertion est incorrecte. Nous n'avons jamais été consultés avant cette décision finale. Le 3 avril 2009, le Ministre De Crem déclarait : «*Chaque fermeture sera portée à la connaissance des syndicats au comité de concertation de*

*base un an au moins avant la fermeture effective.*»

D'où notre surprise lorsque nous avons appris via une note interne du Général Delcour que les premières mutations du personnel débiteront le 1<sup>er</sup> avril 2010 ! Les syndicats n'ont pas été associés aux fermetures, ni à la manière dont s'effectuera la transformation. Le Ministre a parlé d'un étalement géographique optimal des unités.... En Flandre orientale, par exemple, où les casernes se font rares, on va encore fermer Haasdonk et Destelbergen. (Dans le Hainaut, ce sera Ghlin et le 5 Gp CIS de Tournai). En ce qui concerne les Centres logistiques, on a opté pour une caserne au Nord, une au Sud et une au centre du pays. Ce qui n'est pas correct non plus étant donné que ces casernes se situent à Grobbendonk, Leopoldsborg et Marche-en-Famenne. Sans doute le Ministre avait-il d'abord plié en deux sa carte de la Belgique ! A la question de savoir sur quelle base le Ministre avait pris sa décision, nous n'avons jamais eu de réponse. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons quitté la séance le 30 octobre 2009.

Le 23 février 2010, le Ministre De Crem répondait à une question parlementaire en disant qu'il y avait eu 17

réunions avec les syndicats. Sa petite liste et les dates ne sont pas correctes ! On compte tout au plus 11 réunions d'information, pas de concertation. À la demande du Ministre lui-même, nous devions formuler des propositions. La CGSP a remis 14 propositions, qui ne sont jamais venues sur la table. Le 7 décembre 2009, Monsieur Thilly, Directeur général au Cabinet De Crem, nous répondait très brièvement qu'il ne pouvait pas accéder à nos propositions, car il n'avait pas de mandat.

L'AR portant transformation est un recueil de propositions unilatérales de l'autorité. Les montants et la durée des mesures sociales proposées par l'autorité n'avaient jamais fait l'objet d'un débat. Jamais auparavant, nous n'avons eu affaire à un représentant du ministre de la défense nanti d'une marge de négociation aussi étroite. Si le délai d'exécution d'une mesure fut adapté, ce ne fut jamais des suites de la négociation, mais bien le fait d'une communication à la séance suivante. Bref, toutes les réunions que nous avons eues peuvent se résumer sous le vocable commun de «communications du Ministre».

Pourtant, Pieter De Crem avait annoncé; «*Un plan global d'infrastructure sera élaboré. Afin d'optimiser l'étalement*

*géographique des unités, il sera tenu compte de la démographie, du marché du travail et du taux d'emploi, du potentiel de recrutement, de la mobilité, de la situation de l'infrastructure et de l'optimisation de l'organisation. Le personnel est évidemment le facteur majeur de la décision finale concernant la réduction ou non du nombre de quartiers et les syndicats seront consultés.* Si le Ministre nous avait préalablement consultés, il n'aurait pas fermé toutes les casernes. Il aurait au mieux réduit la voilure d'un certain nombre d'entre elles. Parmi les quartiers à fermer figurent des casernes dont l'infrastructure est toujours en bon état. Réaménager des locaux et magasins à d'autres endroits du pays sera plus onéreux que de continuer à les exploiter sur place. Si le Ministre nous avait écoutés, il aurait entendu un son de cloche, celui du personnel, différent de celui des supérieurs de ce personnel. Il aurait pu, ensuite, statuer en pleine connaissance de cause.

Il convient de souligner qu'en page 44 de son plan de Transformation, le Ministre De Crem indique que les coûts totaux de personnel (ceux liés aux activités inclus) évolueront de 64,8% en 2010 vers 63,4% en 2013 ! **Ce plan «one shot» en annonce donc un autre.** Depuis l'annonce du plan De Crem, la CGSP a interrogé à plusieurs reprises les Autorités afin de connaître les moyens qui seront mis en œuvre pour pouvoir disposer de bâtiments répondants aux normes du RGPT (Règlement Général pour la Protection au Travail), en termes de sécurité d'une part, tout en respectant les lois sur les marchés publics d'autre part. Aucune réponse n'a été fournie à ce jour.

Nous ignorons également la manière dont la Défense pourra garantir la mise en service des installations et des bâtiments dans les délais impartis par le nouveau calendrier des mutations, qui au demeurant nous paraît bien utopique. Nous avons réclamé plusieurs fois, pour l'ensemble des

Unités touchées par le plan, une liste précise du nombre de personnes qui seront mutées au sein d'une même Province, ainsi qu'à l'extérieur des Provinces. Jusqu'à présent, les organisations syndicales n'ont reçu aucune information à ce sujet. Pourtant, ces données sont fondamentales, pour nous comme pour les élus locaux. On pense, entre autres, à l'organisation de l'Aide à la Nation et aux plans d'urgence. Nous n'avons pas reçu plus d'informations quant à l'organisation des 10 nouveaux plateaux, contrairement à ce qui avait été promis par le Ministre De Crem.

Un point qu'il est peut-être utile de souligner, c'est que **le passage de 38.000 vers 34.000 membres du personnel se fera principalement sur le dos des Volontaires et des Sous-officiers.** Cette année, nous comptons 1 Officier pour 3 Volontaires et 3 Sous-officiers. À recrutement constant, en 2020, nous compterons 1 Officier pour 2 Volontaires et 2 Sous-officiers. Nous ne donnerons pas les statistiques pour 2030 afin de ne pas tomber dans le syndrome d'une armée mexicaine...

Par contre, là où nous aurions besoin d'Officiers, il en manque. C'est le cas de la Médecine du Travail pour les visites médicales obligatoires. La Défense n'est pas actuellement en mesure d'assumer certaines dispositions légales pour le Bien-être des travailleurs, comme les rapports annuels en matière de Médecine du Travail. L'État major a reconnu officiellement qu'il était dans l'incapacité de réaliser ces rapports. **La CGSP s'est vue contrainte de déposer, pour la deuxième fois (Oct 08 + Nov 09) une plainte à l'encontre du Chef d'EM, le Général DELCOUR,** qui est chargé de la gestion journalière de la Défense. Malgré cela, le problème reste entier. Et rien dans le plan De Crem ne nous permet de penser que la situation pourrait s'améliorer.

La carence en Médecins du Travail est bien connue au sein de l'Armée belge. La réorganisation territoriale en 10 plateaux n'apportera pourtant pas de réponse à cette problématique. Rappelons, une fois de plus, que la loi du 4 août 1996 relative au Bien-être des travailleurs s'applique au personnel de la Défense, sans aucune restriction. **Si le plan de restructuration devait encore aggraver la situation, nous n'aurions pas d'autres solutions que de transposer nos plaintes en externe.**

Au sujet de la mobilité du personnel, souvent utilisée comme argument par le Ministre pour justifier sa restructuration, il ne nous dit pas comment une personne mutée de Lombardsijde vers Hervelee, d'Elsborn vers Florennes ou de Bastogne vers Braaschaat fera pour se rendre à son travail ! L'AR «Transformation» n'est pas encore publié et il y a fort à parier que **les premiers mutés devront payer de leur poche, avant d'être éventuellement remboursé des frais de déménagement.** Pour la CGSP, la précipitation dont fait preuve le Ministre est dangereuse. L'accélération des fermetures est une erreur. D'autant que ce plan aura des effets collatéraux auprès de nombreux citoyens. En cette période de crise, c'est un élément à ne pas négliger, mais on l'oublie trop facilement.

Par rapport à la situation budgétaire actuelle du Département, il faut bien avouer qu'elle est la conjonction de plusieurs phénomènes, comme la réduction récurrente du budget, l'envolée des coûts du matériel et de l'équipement, ou plus récemment de la crise financière. Tout ceci fait que le personnel n'est en rien responsable de la situation dans laquelle il se retrouve. Pourtant, aujourd'hui, cette «masse salariale», pour employer l'expression du Ministre, (entendez par là le personnel qui ne participe pas aux Opérations extérieures !) est

utilisée comme variable d'ajustement budgétaire afin de garder un niveau d'ambition constant. Faire plus avec moins peut devenir très dangereux. **À force de trop tirer sur la corde, elle finit toujours par**

**se casser.** Depuis 1988 avec le plan Charlier, jusqu'en 2010 avec le plan De Crem, la Défense a réduit son personnel, son matériel, son infrastructure, mais elle a toujours augmenté ses missions.

**Pour la CGSP, une chose est claire, le personnel ne fait décidément plus partie des préoccupations du Ministre De Crem !**

*P. Descy*

## LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

### LE SECTEUR IX – UNIVERSITÉS

## Cahier de revendications du personnel administratif, technique, ouvrier et de gestion (pato-patg)

#### Second volet.

#### Application des protocoles d'accord du 7 avril 2004 et du 20 juin 2008.

#### 1. Suppression des classes d'âge

Le protocole d'accord du 20 juin 2008 prévoit dans le dernier point sous la rubrique «Universités : au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2009, de supprimer les seuils d'âge en matière pécuniaire pour tout nouveau membre des personnels scientifique et PATO ainsi que pour tous les membres qui n'auraient pas atteint le seuil d'âge à cette date».

Nous demandons l'application immédiate de cette mesure.

Justification de la demande :

Pour le PATO-PATG, les classes d'âge avaient été supprimées par l'application de l'article 62 de l'AR du 30 octobre 1971 se référant au statut du personnel de l'Etat, pour lequel les classes d'âges avaient été supprimées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 (AR du 9 juillet 1993 et de l'AR du 14 septembre 1994 - MB du 18 octobre 1994). L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 février 2005 a supprimé les classes d'âge des agents de ses services. Il serait normal, dans le cadre des rapprochements des statuts, que les classes d'âge appliquées au PATO-PATG le soient aussi.

La suppression des classes d'âge en-

traînerait la suppression des articles 5,7,9,10,11 et 13 de l'AR du 5 novembre 1971 fixant le statut pécuniaire du personnel administratif, du personnel spécialisé, du personnel de maîtrise, des gens de métier et de service des universités, faculté et centre universitaire de l'Etat modifié par le décret du Gouvernement de la Communauté française du 22 octobre 2003 portant modification du statut, du tableau de hiérarchie et du statut pécuniaire du personnel administratif, du personnel spécialisé, du personnel de maîtrise, des gens de métier et de service des universités et faculté universitaire de la Communauté française.

#### 2. La suppression du jour de carence

L'accord du 7 avril 2004 prévoit en son point «2.pour la période 2004-2006» sous la rubrique «3.3.2 Enseignement universitaire : alignement de la durée des préavis des membres du personnel ouvrier contractuel sur celle applicable aux employés et suppression du jour de carence».

Une solution, déjà évoquée lors de différentes rencontres avec l'autorité, consiste à mettre ce personnel sous le régime employé.

Le protocole d'accord du 20 juin 2008 stipule : «Pour les institutions publiques, finaliser la suppression du régime ouvrier pour le PATO contractuel».

#### 3. Révision des régimes de congés, d'absences, d'interruption et de fin de carrière.

Le protocole d'accord pour la période 2009-2010 du 20 juin 2008 prévoit la révision des régimes d'interruption et de fin de carrière ainsi que l'harmonisation et la clarification des congés en lien avec le secteur XVII.

Lors de la négociation pour la modification du statut du PATO-PATG des universités en 2002 (protocole du 4 février 2002), le régime spécifique des congés et absences n'a pas été abordé.

Le régime spécifique tenait compte de la nécessité de disposer d'un personnel en fonction des exigences de l'enseignement et de la recherche. Il permettait des modalités d'absences plus souples que dans la fonction publique.

Le Gouvernement de la Communauté française a, par un décret du 3 mars 2004 (MB19 avril 2004 - article 77), imposé l'arrêté du Gouvernement du 2 juin 2004 relatif aux agents de ses services comme régime de congés aux agents du PATO-PATG. Tout cela sans négociation ni concertation préalables et modifiant ainsi le régime spécifique des agents.

Lors de l'élaboration de la modification du statut du PATO-PATG en 2002, le Conseil d'Etat a refusé en 2003 (avis 34.904/2 du 10 avril 2003) qu'il soit fait référence à des arrêtés, alors que la Constitution prévoit que toute matière, autres que les échelles

de traitements, concernant le personnel de l'enseignement doit se régler par décret. La Cour d'arbitrage a, par son arrêt 44/05 du 23 février 2005, décidé que le PATO-PATG des Universités relevait bien du personnel de l'Enseignement.

**Exemple** justifiant la modification du régime des congés :

Le congé pour raisons personnelles (art.50 Arrêté du Gouvernement du 2 juin 2004) fixé dans les Universités était de minimum une semaine. Ce congé minimum est devenu six mois. Cette disposition conduit, dans beaucoup

de cas, à un dérèglement du fonctionnement de l'enseignement et de la recherche, accentué par la diminution du personnel imposée par manque de financement.

Le Comité technique Universités de la CGSP exige la tenue immédiate d'un débat sur les dispositions relatives à l'interruption de carrière et la réduction du temps de travail.

En effet, le décret du 3 mars 2004 précité mentionne dans son article 77 que c'est le **régime de congés** qui est appliqué aux agents. Le législateur a omis de

stipuler si les **absences** étaient concernées également. Cette situation d'imbricatio juridique et ses conséquences ne peuvent perdurer. L'exemple type est celui de l'agent statutaire qui veut bénéficier d'un **congé parental** à 4/5 et que celui-ci lui est refusé par évocation de l'AR du 27 novembre 1985 art. 3 §1<sup>er</sup> qui ne permet à l'agent voulant bénéficier de l'interruption d'allocation que d'interrompre sa carrière de moitié ou totalement, un comble !

**A suivre...**

*M. Jacobs*

## LE SECTEUR IX – PAPO

### Congés de compensation et dispenses de service pour l'année 2010

*Pour l'année 2010, un congé compensatoire est accordé du 27/12 au 31/12 inclus.*

Ces congés compensatoires sont accordés du fait que :

2 jours fériés légaux coïncident avec un samedi à savoir le 1/05 et le 25/12

1 jour férié réglementaire coïncide avec un dimanche le 26/12

1 jour férié légal coïncide avec un dimanche à savoir le 15/08.

Le congé réglementaire du 15/11 est substitué en un jour de compensation.

Ces jours de congé compensatoire sont accordés pour autant que le personnel concerné soit en activité de service aux périodes de congés précités.

En 2010, deux dispenses de service sont accordées les vendredis 14/5 et 12/11 suivant les jeudis 13/5 (Ascension) et 11 novembre.

Dans les établissements d'enseigne-

ment supérieur non universitaire et les établissements d'enseignement de promotion sociale, le membre du personnel qui n'a pas pu profiter des dispenses de services accordées les 14/5 et 12/11 2010 bénéficiera de jours de compensation qui se substitueront à celles-ci.

Ces jours de congé de compensation sont à prendre selon les mêmes modalités que le congé de vacances annuelles.

*Michel Jacobs et Michel Bex*

## LA RÉGION WALLONNE

### LE SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

#### Comité de négociation de secteur XVI du 26.02.2010

Encore une séance de comité de négociation difficile car le manque de décision concernant des points importants en suspens, devient chronique. Voici tout de même un résumé de divers points abordés :

**a) Report des congés antérieurs au 01.01.2004** : il a été confirmé que les

agents de l'ex-MET qui avaient bénéficié du report, sans limite de temps, des congés antérieurs au 01.01.2004, pouvaient continuer à bénéficier de cette mesure; il n'y a donc aucune obligation de prise de ces congés qui peut être imposée par l'autorité aux agents concernés, étant entendu qu'ils doivent tout de même être pris avant

la fin de carrière.

**b) Promotions aux rangs D1, C1 et B1** : aucune décision n'a encore été prise par l'autorité concernant la prolongation des mesures transitoires d'accès à ces promotions sur base de l'ancien système des quotas; différentes évaluations budgétaires ont été réalisées et il se dit que cette mesure pour-

rait être prolongée pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31.12.2011, mais sans confirmation officielle.

**c) Évaluation du personnel contractuel** : là aussi, pas de décision prise quant à la possibilité qui avait été envisagée de considérer la fin de la période d'essai du contrat de travail comme étant première évaluation favorable et ce, en vue de l'octroi des promotions barémiques; immobilisme d'autant plus incompréhensible que le personnel contractuel du FOREM a, quant à lui, obtenu fin janvier les promotions barémiques prévues par l'arrêté du

27.03.2009, où est la cohérence en matière de traitement du personnel de la fonction publique wallonne ?

**d) Fonctionnement de la DGO7 (fiscalité)** : la CGSP a rappelé l'état de désorganisation qui régnait au sein de cette nouvelle structure par manque d'une véritable ligne hiérarchique, elle a plaidé pour une désignation rapide des fonctionnaires dirigeants (Inspecteurs Généraux et Directeurs) et pour une affectation définitive des anciens agents de la Cellule administrative Transitoire ainsi que des collègues transférés du SPF Finances, au sein des directions prévues dans le cadre organique du SPW.

**e) Épreuve d'acquisition de qualifications professionnelles** : la CGSP a demandé que soient mises sur pied le plus rapidement possible, la formation ainsi que l'épreuve d'acquisition de qualifications professionnelles qui doit permettre aux agents de rangs D4 d'accéder au rang D3, après 4 ans seulement d'ancienneté de rang; pour rappel, les agents de l'ancien niveau 4 de rangs E3 et E2 ont été intégrés au niveau 3 au rang D4 avec une ancienneté prise en compte à partir du 01.01.2007, ce qui pourrait conduire à l'octroi d'une promotion à partir du 01.01.2011 moyennant la réussite de l'épreuve d'acquisition de qualifications professionnelles.

## Dispositions spécifiques en cas de maladie grave

Pour rappel, suite à la demande de la CGSP, il avait été convenu, dans le cadre de la convention sectorielle 2007-2008 signée en mai 2009, que la région wallonne suivrait l'évolution en cours à l'époque au niveau fédéral concernant la possibilité de main-

tenir au travail à temps partiel des agents souffrant d'une maladie grave ou d'une maladie grave à caractère chronique; nous sommes maintenant sur le point d'aboutir avec des dispositions en tous points similaires à ce qui a été adopté au niveau fédéral et

nous reviendrons vers vous dans la prochaine édition afin de vous détailler les mesures qui vont pouvoir être maintenant accordées en région wallonne.

*P. Lebrun*

### TRIBUNE

#### Info générales - [www.irw-cgsp.be](http://www.irw-cgsp.be)

- 2 /** Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Le vrai changement ? Redistribuer les richesses !
- 4-5 /** Dossier • Grèce : L'Europe en faillite de solidarités
- 6 /** Entretien • Georges Sideris :  
« *Les systèmes sociaux sont en péril* »
- 7 /** Analyse • Un projet solidaire : La réduction collective du temps de travail (RCTT)
- 8 /** IRB • Égalité dans le travail : où sont les femmes ?

### SOMMAIRE

#### Info AMiO

- 9 /** Région wallonne • Y a-t-il un pilote dans l'avion... ?
- 10 /** Fédéral • Le SPF Économie
- 11 /** Fédéral • Le SPF Justice
- 11 /** Fédéral • Le SPF Mobilité & Transports
- 12 /** Fédéral • Le Ministère de la Défense : Militaires
- 14 /** Le secteur IX : Universités
- 15 /** Le secteur IX : PAPO
- 15 /** Région wallonne • Comité de négociation de secteur XVI du 26.02.2010



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11